

Entretien sélectif du Rieu (St Chaptes) et de l'Alzon (Uzès)



Avant travaux



Après travaux



Avant travaux



Après travaux

Qui doit réaliser l'entretien ?

► C'est le propriétaire riverain qui est tenu, aux termes de l'article L215-14 et suivants du code de l'environnement, à un **entretien régulier du cours d'eau**. L'entretien doit toujours être raisonné, respectueux des dynamiques naturelles de la végétation et de la réglementation (pas de curage, pas de recalibrage, ...).

Il est indispensable de CONSERVER UN MAXIMUM DE VEGETATION pour permettre de préserver et d'améliorer les fonctions de la ripisylve.

► Cependant sur les secteurs prioritaires et lorsque les travaux présentent un caractère d'intérêt général ou d'urgence, **le SMAGE des Gardons propose de se substituer aux propriétaires**. Ces travaux font préalablement l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général et d'une convention avec le propriétaire. Ils sont alors intégrés à notre programme pluriannuel de travaux. Puis, ils sont confiés à une entreprise spécialisée ou à l'équipe verte du SMAGE des Gardons. Le bois est laissé à la disposition du propriétaire ou transféré vers des filières de revalorisation (papeterie, bois énergie, ...).

En cas de doute ou de questions techniques : CONTACTEZ-NOUS

En quelques chiffres

- Montant du programme pluriannuel d'entretien et de restauration forestière : **4,5 millions d'euros sur la période 2003 - 2013**.
- Depuis 2003, **près de 350 km de cours d'eau prioritaires déjà entretenus** par le SMAGE des Gardons.
- Un **entretien régulier réalisé toute l'année** par l'équipe verte du SMAGE des Gardons sur les secteurs prioritaires.

En savoir plus

- www.les-gardons.com
- Guides techniques n°1 et 2, « La Gestion des boisements de rivière » – Agence de l'eau RMC (<http://www.eaurmc.fr>)
- Plaquettes « Espèces envahissantes » et « liste des végétaux de la ripisylve » téléchargeables sur le site internet www.les-gardons.com.

Les partenaires et financeurs

Les travaux d'entretien et de restauration forestière bénéficient d'un cofinancement de :



Entretien et restauration de la ripisylve le long des Gardons et de ses affluents

Entretien de la Coulègne (Lasalle/Cognac) par l'équipe verte du SMAGE des Gardons

Une action des thématiques :

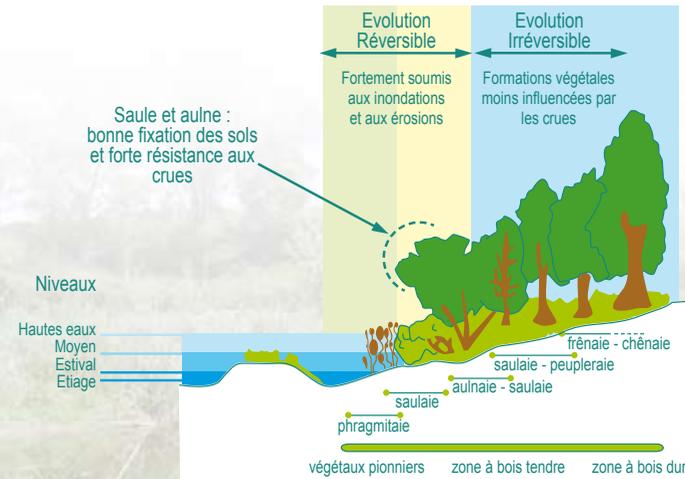


La Ripisylve

Qu'est ce que la ripisylve ?

Du latin *Ripa* « rive » et *Sylva* « forêt », la **ripisylve** est une formation végétale naturelle riveraine d'un cours d'eau qui **marque la limite entre le milieu aquatique et le milieu terrestre**.

Elle se compose de différentes strates et de multiples essences adaptées comme les phragmites, les saules arbustifs, l'aune glutineux, les frênes, les érables... :



D'après le schéma « Successions végétales d'une ripisylve », Boyer (1998) et Allion & Ouvray (1998). Image de fond : www.fne.asso.fr

Quelles sont ses principales fonctions ?

- **Stabilité des berges** : le système racinaire des arbres constitue, par **effet d'ancrage**, un moyen de lutte contre l'érosion des berges.
- **Effet de peigne** : les parties aériennes des végétaux **ralentissent la vitesse et la puissance érosive des crues** et interceptent les objets flottants.
- **Epuration des eaux** : les végétaux **piègent et absorbent certains polluants** (les nitrates par exemple).
- **Richesse écologique** : située à l'interface de deux milieux, elle possède une **fonction importante de diversification de l'habitat** et constitue une source de nourriture pour de nombreuses espèces.
- **Ombrage** : le feuillage limite le réchauffement des eaux et **atténue le phénomène d'eutrophisation** (développement d'algues).
- **Patrimoine paysager** : la rivière est un **élément structurant le paysage**, la ripisylve lui donne une valeur récréative.

Pourquoi l'entretenir ?

Progressivement abandonnées et vieillissantes, les formations végétales riveraines finissent par refermer le lit. **L'absence d'entretien a tendance à augmenter localement les risques d'inondation et d'érosion des berges.**

L'entretien a donc pour principaux objectifs :

- d'assurer le libre écoulement des eaux;
- d'éviter l'encombrement des ouvrages et du lit par des objets flottants (arbres, déchets,...) à l'amont de zones à enjeux;
- de préserver la stabilité des berges et du lit;
- de maintenir et favoriser une végétation adaptée et équilibrée garantissant son fonctionnement optimal;
- de maintenir ou améliorer les fonctions écologiques et paysagères de la végétation;
- d'éviter le développement d'espèces envahissantes indésirables (Renouée du Japon, Jussie...).

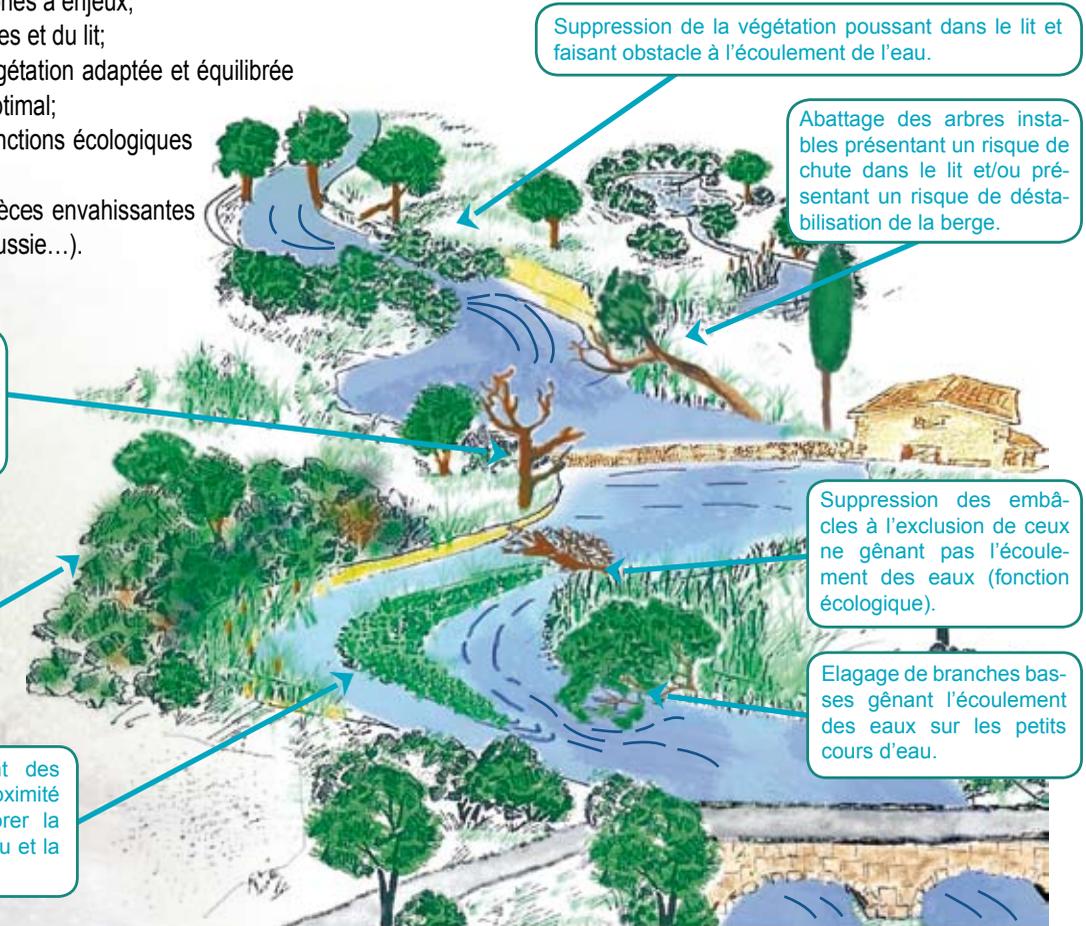
Abattage des arbres dépérissants, morts ou blessés à l'exclusion de ceux ne présentant pas de risque de chute dans le lit (fonction écologique).

Sélection végétale au profit :
 - d'essences végétales adaptées et diversifiées.
 - d'une diversité des classes d'âges.
 - d'une stratification verticale favorisant la stabilité naturelle des berges.

Ponctuellement, débroussaillage des atterrissements, en général à proximité d'un enjeu (pont...), pour améliorer la capacité hydraulique du cours d'eau et la mobilité des matériaux.

Comment l'entretenir ?

L'entretien doit être mené de façon cohérente et raisonnée entre l'amont et l'aval, la rive droite et la rive gauche. **Son intensité doit être adaptée aux enjeux en présence** : plus poussé en amont d'un pont ou d'une zone d'habitation et plus léger voire même nul en aval ou dans un milieu naturel à préserver.



Dessin modifié d'après « Gestion des rivières – Guide pratique des droits et devoirs des riverains » Conservatoire régional des rives de la Loire et ses affluents (2005) et « Guide de la végétation des bords de cours d'eau » Agence de l'eau Rhin Meuse (2000).

Schéma simplifié des actions d'entretien

